



SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Addendum****I. Avis de décès****M. André Muyumbu**

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 2 mars 2005, de M. André Muyumbu, ancien membre employeur adjoint du Conseil d'administration.
2. Né le 11 novembre 1937 à Mahonda, au Burundi, M. Muyumbu termine brillamment ses études universitaires en 1963 avec une licence en sciences commerciales et consulaires. Son entrée dans la vie active est spectaculaire puisqu'il accède la même année au poste de Directeur général de l'Office des approvisionnements au sein de la Banque du Royaume du Burundi. La réputation qu'il acquiert très jeune au sein du secteur bancaire ne tarde pas à lui ouvrir la voie de l'administration publique de son pays. C'est ainsi qu'entre 1964 et 1974, il assumera tour à tour des responsabilités au plus haut niveau de la vie politique et économique du Burundi. Nommé en 1964 Directeur général de la Caisse d'épargne du Burundi, il entamera dès 1967 une carrière diplomatique qui l'amènera à représenter le Burundi en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, ainsi qu'à la Commission des Communautés européennes à Bruxelles. De retour dans son pays, il rejoindra en 1969 la Banque de crédit de Bujumbura, dont il deviendra successivement le Secrétaire général en 1976, l'Administrateur Secrétaire général en 1978, puis le Directeur général en 1998. Dans le cadre de cette nouvelle carrière, il adhère à l'Association des employeurs du Burundi, où il se distinguera notamment par son charisme et ses prises de position en faveur d'une humanisation des relations professionnelles. Il en deviendra rapidement une des figures de proue en tant que Premier Vice-président, Co-président et Président, et en sera le porte-parole dans plusieurs enceintes nationales, au nombre desquelles la Chambre de commerce de l'industrie et de l'agriculture du Burundi et le Conseil national du travail. Entre 1973 et 1974, il assumera enfin, au sein du gouvernement du Burundi, les hautes fonctions de Secrétaire général chargé de la direction du bureau du Président de la République et de la coordination des activités ministérielles, et de ministre de l'Information.
3. Unanimement admiré dans son pays pour son rôle capital dans l'évolution positive du droit du travail au Burundi et sa contribution déterminante à l'instauration de structures sociales et professionnelles propres à promouvoir le dialogue social dans l'entreprise, M. Muyumbu saura également s'imposer dans les enceintes internationales comme un porte-parole écouté et respecté du milieu employeur. Pendant vingt et un ans – de 1972 à 1993 –, il

représentera l'Association des employeurs du Burundi auprès de l'Organisation internationale des employeurs, et il assistera entre 1972 et 1993 à 15 sessions de la Conférence internationale du Travail en qualité de délégué employeur du Burundi. Elu en 1987 membre employeur suppléant du Conseil d'administration, il en deviendra membre employeur adjoint en 1990. Pendant ces mêmes années (de 1987 à 1993), il siégera également à la Commission consultative africaine de l'OIT en qualité de membre employeur. Il laissera à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître ou de siéger à ses côtés dans ces instances le souvenir d'un fervent partisan du dialogue social, dont la personnalité à la fois ouverte, loyale et généreuse lui valait la confiance et l'estime de tous.

4. Il restera enfin dans les mémoires de ses concitoyens comme un grand patriote, un homme d'honneur et de conviction qui, avec une profonde humanité, a su, dans la discrétion, servir jusqu'au dernier jour les causes qui lui étaient chères au sein de multiples associations caritatives de son pays.
5. *Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. André Muyumbu ainsi qu'à l'Association des employeurs du Burundi.*

Genève, le 21 mars 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 5.